

Parcours « Droit d'auteur et piratage »

● Préambule

Internet repose en partie sur les notions de liberté et de gratuité. Interroger la notion de **propriété intellectuelle** permet de mieux saisir les enjeux au cœur de la confusion existant encore entre **téléchargement et piratage**. Comprendre ce qui est légal de télécharger, de graver et de partager n'est pas simple tant la loi fluctue. Il est toutefois possible et important de doter les jeunes de principes et de réflexes de base dans ces domaines qu'ils côtoient au quotidien.

Objets d'enseignement - socle commun

Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

Prendre conscience des enjeux civiques de l'usage de l'informatique et de l'Internet et adopter une attitude critique face aux résultats obtenus :

- Le jugement critique : traitement de l'information et éducation aux médias.
- Responsabilisation à l'usage du numérique en lien avec la charte d'usage des Tuic (Techniques Usuelles de l'Information et de la Communication).

Objectifs spécifiques

- Savoir dans quel cadre on peut télécharger un fichier et le diffuser, voire le réutiliser.
- Adopter une attitude responsable.
- Connaître les notions de propriété intellectuelle, droit d'image, droits d'auteur.
- Connaître et utiliser les sites de téléchargement légaux.

Thèmes abordés

- Le téléchargement illégal sur Internet
- La propriété intellectuelle et les droits d'auteur

Ressource utilisée

Épisode Vinz et Lou « Qui pirate un œuf, pirate un bœuf »
(2 minutes)

Durée de l'atelier

À partir de 45 minutes

Modalité

Atelier en mode collectif

Matériel nécessaire

Un ordinateur connecté
Un vidéoprojecteur ou TNI

DÉROULEMENT DE L'ATELIER

1 Étape 1 : introduction et émergence des représentations

Dans un premier temps, pour faire émerger leurs représentations, faites réagir les élèves autour de cette question :

Est-ce que tout ce qui est sur Internet appartient à tout le monde ?

À tout moment, piochez dans les questions suivantes pour provoquer d'autres réactions ou relancer l'attention de vos élèves :

- Est-ce que tout est gratuit sur Internet ?
- Si quelqu'un a déposé un film ou de la musique sur Internet, est-ce que j'ai le droit de le télécharger ?
- Comment les artistes (chanteurs, musiciens, groupes de musique...) gagnent-ils leur vie ?

Pour une meilleure visualisation, n'hésitez pas à utiliser l'outil intégré de carte mentale.

2 Étape 2 : visionnage

Vidéo projetée : « Qui pirate un œuf, pirate un bœuf »
 Projetez au groupe le dessin animé une première fois pour un visionnage collectif.

3 Étape 3 : décryptage

Décryptez en groupe classe le scénario du dessin animé à l'aide du tableau ci-dessous.

Problématiques abordées	Éléments du scénario	Réponses possibles	Infos +
Pourquoi Vinz a-t-il tellement besoin de l'ordinateur ?			
Usages possibles d'un ordinateur et d'Internet.	Lou est en train de jouer sur l'ordinateur. Vinz la chasse pour prendre sa place.	- Vinz veut écouter son groupe favori. - Il veut être sans sa sœur. - Il veut aller sur des sites interdits.	En 2014, les 12-17 ans consacrent 17 heures par semaine à Internet. <i>Source : www.credoc.fr</i>
Vinz a-t-il le droit de télécharger de la musique ?			
Le téléchargement illégal.	Vinz s'apprête à télécharger le dernier album des Destroy Boys. Il sait qu'il n'a pas le droit puisqu'il vérifie que personne ne le voit faire.	- Non, il n'a pas le droit parce qu'il ne l'a pas acheté. - Il a le droit puisqu'il n'est pas écrit que c'est interdit.	« Un jeune sur deux de 15-24 ans utilise son téléphone portable pour écouter ou visionner des contenus téléchargés illégalement, comme des fichiers MP3, des films ou des séries. » <i>Source : hadopi</i>
Que Vinz va-t-il faire de tous ces CD ?			
Piratage pour usage personnel / Piratage à des fins commerciales.	Vinz se prépare à graver sur des CD l'album des Destroy Boys. Il téléphone à son ami pour savoir combien de copies il souhaite avoir.	- Vinz va en donner à tous ses amis. - Peut-être qu'il va les vendre (moins cher) pour gagner de l'argent. - Il fait du trafic !	« La violation des droits d'auteurs est constitutive du délit de contrefaçon puni d'une peine de 300 000 euros d'amende et de 3 ans d'emprisonnement (CPI, art. L. 335-2 s.). HADOPI aide la justice en leur fournissant la date et l'heure des faits, l'adresse IP de l'abonné, les informations sur les œuvres et le nom du fournisseur d'accès à internet.» <i>Source : « Piratage : la France, Premier pays à légaliser la coupure de l'accès à Internet », De Meslon, Les Actualités de 01Net</i>

Problématiques abordées	Éléments du scénario	Réponses possibles	Infos +
Pourquoi les Destroy Boys viennent-ils voir Vinz ?			
Traces de nos actions sur Internet.	On sonne à la porte. Vinz est très surpris, mais d'abord fou de joie, de voir que c'est son groupe préféré, les Destroy Boys.	<ul style="list-style-type: none"> - Les Destroy Boys viennent rencontrer Vinz, leur plus grand fan. - Ils savent que Vinz vole leur musique. - Ils veulent récupérer les CD. 	<p>« Les "chasseurs du Web" sont généralement des sociétés privées mandatées par les ayants droit pour empêcher la diffusion illégale d'œuvres (musique, films, images...) protégées par le droit d'auteur. Concrètement, ils peuvent se brancher aux points de transit du réseau Internet en France, là où les échanges sont les plus fréquents. Ces points névralgiques établissent les connexions matérielles entre les fournisseurs d'accès. De là, via des logiciels spécialisés, ils observent les flux de données. »</p> <p><i>Source : http://www.science-et-vie.com/</i></p> <p>« Plusieurs pays ont créé des lois permettant d'une manière plus ou moins directe d'obtenir, des fournisseurs d'accès Internet, l'adresse des personnes ayant téléchargé des fichiers multimédias (vidéo, sonores...) sans en payer les droits. »</p> <p><i>Source : www.rtbef.be</i></p>
Que viennent faire les Destroy Boys chez Vinz ?			
Droits d'auteur.	Les Destroy Boys rentrent chez Vinz et se servent chez lui. Ils prennent ses BD, ils se servent dans le frigo, ils emportent même sa télévision.	<ul style="list-style-type: none"> - Les Destroy Boys viennent se venger du vol de Vinz en le volant à leur tour. - Vinz ne paie pas les disques alors les musiciens se paient avec ses bandes dessinées. - Ils viennent lui faire peur. 	<p>Les droits d'auteurs reviennent aux artistes et aux producteurs.</p> <p>Les artistes doivent pouvoir « vivre » de leur art. Pirater, c'est voler, priver l'artiste d'une rémunération à laquelle il a droit.</p> <p>Selon le Code de la propriété intellectuelle, pirater une œuvre équivaut bien à un vol. Ce n'est pas parce que la musique est un bien immatériel, qu'elle n'est pas protégée.</p>

4 Étape 4 : messages clés

- Sur Internet, les vidéos, les images et la musique appartiennent à ceux qui les ont créées : les auteurs.
- Les artistes, pour vivre de leur art, touchent des droits d'auteur. Pirater, c'est porter atteinte à ces droits.
- Le téléchargement illégal est puni par la loi.

→ Le téléchargement légal existe aussi.

Il est possible de faire progresser la réflexion en utilisant une carte mentale consacrée. Celle-ci peut se construire dès le début de la séance et évoluer au fur et à mesure des échanges conduits en classe.

5 Étape 5 : jeu interactif

Pour clore cette séance, nous vous proposons d'impliquer vos élèves, de manière collective, dans une activité de **drag and drop** afin de réinvestir ce qu'ils ont retenu et de prolonger la réflexion.

Consigne

Vous allez découvrir plusieurs pages Internet proposant de télécharger ou de copier/coller des documents. Si vous pensez que vous n'avez pas le droit, mettez-les dans la corbeille si vous pensez que vous pouvez les télécharger mettez-les dans le dossier de téléchargement.

Images et infobulles associées

Une page d'article wikipédia (légal)

Infobulle : Tu peux le télécharger. En effet, les auteurs qui écrivent des articles dans les encyclopédies participatives ne touchent pas de droits d'auteur, il est donc tout à fait légal de récupérer ce qui y est écrit. Mais attention il y a souvent des images associées. Elles ne sont pas forcément libres de droits. Il faut toujours vérifier si les images sont libres de droits et que le contenu n'est pas faux !

Une page d'un site de torrent (illégal)

Infobulle : Tu ne peux pas le télécharger, ici on est en train de télécharger de la musique illégalement. Normalement, les sites de torrent sont légaux, mais tout dépend de la façon dont les gens l'utilisent. S'ils l'utilisent pour télécharger des films, de la musique ou encore des séries sans l'autorisation de leurs auteurs, c'est illégal.

Une page de YouTube (illégal)

Infobulle : Tu ne peux pas le télécharger. Des sites comme YouTube sont faits pour regarder des vidéos. En France, il est interdit d'en télécharger les contenus.

Un site de téléchargement d'e-books (légal)

Infobulle : Tu peux le télécharger. Les e-books sont des livres numériques, tu peux les lire sur une tablette ou une liseuse. Lorsqu'un livre a dépassé la limite de temps des droits d'auteurs (75 ans après la mort de son auteur), ils sont dans le domaine public et sont donc libres de droits. Mais fais toujours bien attention de vérifier que le livre est bien dans le domaine public, sinon tu ne pourras pas le télécharger.

Une page de VOD (légal)

Infobulle : Tu peux le télécharger. La VOD signifie Video On Demand (vidéo à la demande) on doit payer afin de pouvoir visionner ou télécharger sur son ordinateur une vidéo. Ce sont des sites légaux qui reversent une partie de l'argent de leurs abonnements aux auteurs. La propriété intellectuelle est donc respectée !

Une bande dessinée en version PDF

Infobulle : Tu ne peux pas le télécharger. Sur Internet, on peut trouver des BDs ou des livres à télécharger au format PDF. On peut donc les lire depuis son ordinateur. Cependant, il y a des sites légaux qui font payer le téléchargement et payent les auteurs. D'autres sont illégaux : ils les proposent gratuitement. Il faut toujours vérifier si c'est légal ou pas !

Une photographie

Infobulle : Tu ne peux pas la télécharger. Certaines photos sont libres de droit, c'est-à-dire que tu peux les télécharger et les utiliser comme tu veux. D'autres, en revanche, appartiennent à des gens, des photographes ou des entreprises, et sont protégées. On le remarque par un sigle, ou par un commentaire de l'auteur qui précise si on peut ou pas l'utiliser.

Un site d'images libres de droits

Infobulle : Tu peux le télécharger. Sur les sites d'images libres de droits, les photos sont accessibles à tous, gratuitement. On a donc le droit de les télécharger en toute légalité.

*Fiche conçue et rédigée par Tralalere avec la participation de Murielle SZAC (rédactrice en chef, déléguée auprès du monde enseignant chez Bayard et par Matthieu Claire (médiateur numérique pour l'atelier Canopé des Hauts-de-Seine).
Pack Vinz et Lou «J'ai le droit !» Tralalere ©2015*